

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Affaires Juridiques & Gestion des  
Assemblées**

Affaire suivie par Isabelle TOUBEAUX

. : 03.27.53.75.32

Réf. : **VSF / JR / IT**

Direction Générale des Services :  
DGA des Politiques Municipales :  
DGA des Moyens généraux :  
DGST :  
Service des Ressources Humaines :  
Service des Marchés Publics :  
Classeur 3<sup>ème</sup> :  
Services Extérieurs :

**Date de la convocation : 13 juin 2014**

**L'an deux mille quatorze**

**Le vingt juin à 18 h 30**

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,  
sur la convocation et sous la présidence de :**

**Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.**

**Nombre de conseillers en exercice : 39**

**PRESENTS : PRESENTS : A. DECAGNY** - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - ~~B.MORIAME~~ - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - ~~S.SERHANI~~ - ~~D.DEJARDIN~~ - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAVAUX - ~~M-P.ROPITAL~~ - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

**EXCUSES ayant donné pouvoir : B MORIAME (pouvoir à JP COULON) - S SERHANI (pouvoir à N TAJDIRT) - MP ROPITAL (pouvoir à N MONTFORT)**

**EXCUSES :**

**ABSENTS : Denis DEJARDIN**

**Secrétaire de séance : Naëlle TAJDIRT**

**OBJET N° 7 : Personnel municipal - modification du tableau des effectifs**

Dans le cadre de l'organisation et des nécessités des services, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs sur les postes suivants :

**Filière administrative**

Création de deux postes de Rédacteur principal de 2ème classe à temps complet

### **Filière culturelle**

Création d'un poste d'Assistant de Conservation du patrimoine et des Bibliothèques à temps complet

Création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à temps non complet à raison de 17 h 30 de travail par semaine

### **Filière médico- sociale**

Création d'un poste d'Auxiliaire de Puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

Création de trois postes d'Agent Spécialisé principal de 2ème classe des Ecoles Maternelles à temps complet

### **Filière sécurité**

Création de quatre postes de Brigadier-Chef principal de police municipale à temps complet

### **Filière technique**

Création d'un poste d'ingénieur en chef de classe normale à temps complet

Création de quatre postes d'Agent de Maîtrise à temps complet

Création de cinq postes d'Adjoint Technique principal de 2ème classe à temps complet

D'autre part, par délibération n° 20 du 17 juin 2011, le Conseil Municipal a adopté la création d'un poste d'Inventoriste-récolleur, contractuel, à temps complet, relevant de la catégorie A.

Il convient de supprimer le terme contractuel, de préciser que le grade de recrutement relève du cadre d'emplois des Attachés territoriaux de conservation du patrimoine et que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. En effet, l'agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans, compte tenu de la nature très spécialisée des fonctions.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'un niveau scolaire BAC + 4 si possible en Histoire de l'Art, d'une expérience professionnelle significative et souhaitée dans les domaines de l'inventaire et du récolement des collections. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'Attaché de Conservation du patrimoine et il pourra être rendu bénéficiaire des primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'adopter les modifications du tableau des effectifs
- D'autoriser Monsieur le Maire à nommer les personnels concernés.

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité,**

- **ADOPTE** les modifications du tableau des effectifs
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à nommer les personnels concernés.

**Fait en séance les jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire de Maubeuge,**

**Arnaud DECAGNY**